



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 40 | 7 | 2 |

**OBJET : 00-2 - PERSONNEL
MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS
- ADAPTATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS ET DES GRADES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

87044

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE

M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI

Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) :

Le tableau des effectifs du personnel de la Ville, annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs, dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La liste des emplois figurant sur le tableau des effectifs est tenue à jour en permanence afin de refléter les modifications de la structure du personnel municipal.

Ces modifications, qui découlent le plus souvent d'une évolution propre du personnel municipal, peuvent également prendre en compte les évolutions institutionnelles qui modifient la structure des grades et des cadres d'emplois ou les missions nouvelles prises en charge par les services municipaux.

Durant le premier semestre 2017 les effectifs connaissent certaines adaptations destinées à répondre dans les meilleures conditions aux besoins exprimés par plusieurs services :

A. Direction de la Petite Enfance

- Création d'un emploi de psychologue à temps non complet à 50%
- Suppression d'un emploi de psychologue à temps complet

Il s'agit d'améliorer l'adéquation entre les moyens du service et les évolutions de la demande des usagers.

B. DGA Affaires Sociales et Solidarité :

- Emploi de Directeur Général Adjoint

Le tableau des effectifs comprend un emploi supplémentaire de Directeur Général Adjoint en application de la délibération du 22 décembre 2016 ayant créé la DGA Affaires Sociales et Solidarité et procédé à la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint.

C. Direction Réseaux Infrastructures

Les évolutions de carrière de certains agents territoriaux inscrits sur listes d'aptitude au titre de la promotion interne ou lauréats de concours ou d'exams professionnels ont également des conséquences en terme de gestion des emplois, la promotion des lauréats entraînant la création des emplois correspondants et la suppression concomitante des anciens emplois qui cessent d'être occupés.

Trois agents sont concernés par des avancements accordés à la suite d'une réussite au concours de rédacteur et de deux promotions internes.

- Création d'un emploi de rédacteur et suppression concomitante d'un emploi d'adjoint administratif
- Création d'un emploi d'ingénieur en chef et suppression concomitante d'un emploi d'ingénieur
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise et suppression concomitante d'un emploi d'adjoint technique

D. Reprise des agents en fonction au sein de la structure AZURARENA

La salle multisports « AZURARENA » a fait l'objet d'une reprise en régie directe. L'article L1224-1 du Code du Travail fait obligation aux employeurs locaux, lorsqu'ils reprennent en régie une entité économique relevant du secteur privé, d'intégrer les salariés de ces structures au sein du personnel municipal et de leur proposer

00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) :

des contrats d'engagement de droit public. Cette disposition constitue une obligation à laquelle il est exclu de déroger.

Trois salariés sous contrat sont concernés et seront recrutés en qualité d'agents contractuels sous engagement à durée indéterminée. Compte tenu des conditions statutaires d'engagement, trois emplois sont créés :

- Un emploi de rédacteur contractuel à temps complet
- Un emploi de technicien contractuel à temps complet
- Un emploi d'ingénieur contractuel à temps complet

L'incidence financière de ces trois créations au sein du budget général sera compensée par un transfert des crédits afférents inscrits au budget annexe actuellement dédié à la gestion de la salle multisports.

Au total ces mouvements de personnel se traduiront par une croissance de l'effectif permanent de trois emplois à temps plein et d'un emploi à temps non complet.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS),

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs découlant de la prise en compte de ces évolutions.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2017

Numéro de l'acte : DCM870-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170330-DCM870-17-DE

Date de décision : 30/03/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.